

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Rés
a
Moni
bel

***18180498*****Déposé / Reçu le****06 DEC. 2018**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0419.597.155

Dénomination

(en entier) : **Association Belge Francophone de Taekwondo**

(en abrégé) : **ABFT**

Forme juridique : Asbl

Siège : Rue Beeckman, 53 - 1180 Uccle

Objet de l'acte : Elections d'administrateurs/fin de mandat/mise en conformité des statuts pour l'ADEPS

A la date du 25 février 2018, le conseil d'administration se compose comme suit:

Abdelhak Boubouh, rue de la Carpe, 47 -1080 Bruxelles né le 1^{er} février 1965 au Maroc - Président.
Danneau Nicolas, Rue des Trois planches 47/NB 2 - 7060 Soignies né le 07 août 1968 - Vice-président
Ioana Strachinaru, Chaussée d'Ixelles, 27 B/45 - 1050 Bruxelles née le 17 juin 1974 - Secrétaire Générale
Abdelhafid Kraï, Allée D 19 - 6001 Marcinelle né le 20 août 1963 au Maroc - Trésorier
Denis Lagoussis, Avenue Gounod, 101 - 1070 Bruxelles né le 21 juin 1962 - administrateur.
Baudouin Laurene, Pl. de la Vieille Halle aux Blés 47-1000 Bruxelles née le 09 janvier 1988 - administratrice
Gouverneur Laurence, Rue du Nord 110 - 6060 Gilly née le 12 décembre 1980 - administratrice

P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 04 décembre 2018 :

.Modification des statuts : suppression d'une partie de texte

Les modifications de statuts (texte en vert) suivantes ont été proposées à l'Assemblée Générale :

Le texte en vert est le texte modifié.

A 6.1.Texte original

-le membre adhérent, soit une personne physique en règle d'affiliation par l'intermédiaire d'un club de l'A.B.F.T. et en possession d'une licence A.B.F.T. Pour obtenir celle-ci, le membre devra se soumettre chaque année à un examen médical et acquitter le montant d'une cotisation qui couvre notamment sa police d'assurance. Les modalités de paiement de cette cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale sans qu'il soit supérieur à 100 EUR et inférieur à 1 EUR, sont prévues dans le règlement d'ordre intérieur.

Texte modifié

-le membre adhérent, soit une personne physique en règle d'affiliation par l'intermédiaire d'un club de l'A.B.F.T. et en possession d'une licence A.B.F.T. Pour obtenir celle-ci, le membre devra se soumettre à un examen médical sous certaines conditions qui sont précisées dans le règlement d'ordre intérieur et acquitter le montant d'une cotisation qui couvre notamment sa police d'assurance. Les modalités de paiement de cette cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale sans qu'il soit supérieur à 100 EUR et inférieur à 1 EUR, sont prévues dans le règlement d'ordre intérieur.

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

A la date du 04 décembre 2018, le conseil d'administration se compose comme suit:

Abdelhak Boubouh, rue de la Carpe, 47 -1080 Bruxelles né le 1er février 1965 au Maroc - Président.
 Danneau Nicolas, Rue des Trois planches 47/NB 2 - 7060 Soignies né le 07 août 1968 - Vice-président
 Ioana Strachinaru, Chaussée d'Ixelles, 27 B/45 - 1050 Bruxelles née le 17 juin 1974 - Secrétaire Générale
 Abdelhafid Kraï, Allée D 19 - 6001 Marcinelle né le 20 août 1963 au Maroc - Trésorier
 Denis Lagoussis, Avenue Gounod, 101 - 1070 Bruxelles né le 21 juin 1962 - administrateur.
 Baudouin Laurène, Pl. de la Vieille Halle aux Blés 47-1000 Bruxelles née le 09 janvier 1988 - administratrice
 Gouverneur Laurence, Rue du Nord 110 - 6060 Gilly née le 12 décembre 1980 - administratrice

Boubouh Abdelhak - Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sans la décrire page du Volet B : Au recto: Nom et qualité d'un ou de plusieurs représentants ou de personnes ayant pu valablement représenter l'association la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso: Nom et signature